



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 9015

## Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, annoncé dans le cadre de la « refondation » de l'école voulu par le Gouvernement. Depuis 2005, dernière loi d'orientation et de programmation sur l'école, beaucoup a été fait. Les gouvernements successifs se sont tout d'abord attachés à réformer l'école primaire en la recentrant sur les apprentissages fondamentaux faisant ainsi baisser le nombre d'élèves en difficulté en français en CE1 de 20 % en quelques années. L'aide personnalisée a également été développée et un accompagnement éducatif après les cours pour les « orphelins de 16h », a été mis en place, bénéficiant à 30 % des collégiens. Les précédents gouvernements ont également créé des internats d'excellence et revalorisé la voie professionnelle qui a permis de dépasser les 70 % d'une génération diplômés du baccalauréat. Enfin, l'action volontariste menée au cours de ces années a permis d'élever le niveau de qualification des enseignants jusqu'au master et de faire des universités le lieu de la formation des enseignants, en lieu et place des IUFM qui, de l'avis de tous, n'étaient plus adaptés aux exigences du XXIème siècle. Il convient désormais, pour aller plus loin, de développer les masters en alternance et de faire des universités des centres de ressources en matière pédagogique et professionnelle pour les professeurs. À l'inverse, recréer des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, comme le prône le Président de la République et dont le ministre de l'éducation nationale semble avoir confirmé la création lors de sa conférence de presse du 11 octobre 2012, serait une régression par rapport à ces dernières évolutions qui, pourtant, allaient dans le bon sens. Il lui demande donc de renoncer à ce projet et d'étudier la possibilité d'une formation en alternance des jeunes maîtres.

## Texte de la réponse

En matière de formation, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a conservé le niveau de qualification des enseignants au niveau du master en considérant qu'il était le plus adapté aux exigences de l'école du 21e siècle. A travers la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), elle a intégralement reconstruit la formation initiale selon un modèle original, progressif et professionnalisant. Le profil de cette formation a fait l'objet d'un cadrage national par quatre textes réglementaires : le cadre national des formations, un nouveau référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, de nouvelles maquettes de concours de recrutement, le cahier des charges de l'accréditation. L'accréditation de chaque ESPE par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche a permis de vérifier la place et le volume des stages d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire, l'articulation entre la théorie et la pratique autour de périodes d'alternance, et la mise en oeuvre de méthodes pédagogiques innovantes appuyées sur un protocole de recherche. Ainsi, l'alternance pédagogique sera la garante d'une formation initiale de qualité dispensée en ESPE : elle est sur le principe de deux nouveaux dispositifs. Tout d'abord, le dispositif Emplois d'avenir professeur (EAP) permettra à 18 000 étudiants boursiers de poursuivre leurs études dans un parcours aménagé dès la licence en exerçant un service rémunéré de 12 h pour des activités d'appui éducatif, accompagné par un tuteur et un enseignant référent en ESPE. En 2013-2014, les étudiants inscrits en Master 2

et admissibles aux concours exerceront une activité d'enseignement sur la base d'un tiers-temps rémunérée pour un mi-temps, qui leur permettra de bénéficier d'une formation appliquée. La formation des enseignants et la qualité des moyens humains, c'est-à-dire de la professionnalisation des enseignants, sont au coeur de la réforme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9015

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 novembre 2012](#), page 6230

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12694